



Communiqué de presse

Le parlement ignore les exigences de plus de 143 000 payeurs des redevances radio/TV

La pétition "Redevances radio et télévision: 200 francs c'est assez" a été signée par plus de 143 000 personnes en seulement quatre mois. Aujourd'hui, le Conseil national a refusé d'entrer en matière sur cette demande. Cette attitude est un affront pour la démocratie, car, une fois de plus, le Parlement a refusé d'ouvrir un débat de fond sur la politique médiatique.

Après le rejet de la pétition par une forte majorité de la commission parlementaire des transports et télécommunications (CTT), le plénum du Conseil national a refusé à son tour d'entrer en matière sur ce projet appuyé par plus de 143 000 signataires.

La pétition "Redevances radio et télévision: 200 francs c'est assez" comporte les exigences suivantes:

- la redevance radio et télévision doit être ramenée à 200 francs par an. Les auditeurs et spectateurs en seront déchargés d'autant.
- toutes les économies faites par la société Billag (actuellement 10 millions de francs) et toutes les redevances non transmises (actuellement 67 millions de francs) doivent être restituées aux payeurs de la redevance.
- le Parlement doit édicter une réglementation selon laquelle les personnes, ménages et entreprises faisant la preuve qu'ils ne consomment pas de programmes radio et TV sont exemptés de la redevance. On mettra ainsi fin à la folie qui entoure la perception de ces redevances.

Ces revendications sont soutenues par les partis de jeunes du PLR, du PDC, de l'UDC, de l'UDF et de la LEGA.

La plupart des parlementaires se moquent manifestement de cette demande. Une forte majorité du Conseil national s'y est en effet opposée. Les auteurs de la pétition constatent avec déception que le Parlement refuse une fois de plus de mener un débat de fond sur la politique des médias et qu'il ne prend pas au sérieux les revendications des payeurs des redevances radio/TV. Ils sont tout aussi déçus de voir le Conseil national confirmer le prélèvement d'une redevance par ménage. L'unique manière correcte d'agir eut été d'adopter un modèle de type "opting-out", c'est-à-dire de permettre aux personnes, qui ne consomment pas de radio ou de TV, de ne pas payer la redevance. Avec la redevance par ménage, le Parlement introduit de fait un impôt pour les médias. Les quelques exceptions (PME, etc.) prévues sont arbitraires et irréfléchies.

Conclusion: une fois de plus la SSR a mené un lobbying efficace aux frais des payeurs de la redevance. Elle a utilisé l'argent de ces derniers pour distribuer des brochures sur papier glacé combattant la pétition et elle a invité des élus politiques à des repas et autres manifestations afin de les baratiner. Le fait est évident: les payeurs de la redevance radio/TV sont tout juste bons à passer à la caisse, mais ils n'ont pas voix au chapitre.

Le comité interpartis soutenant la pétition invite la SSR et l'office fédéral compétent à organiser un débat public avec la responsable du DETEC, la conseillère fédérale Doris Leuthard, pour permettre aux payeurs de la redevance et notamment aux signataires de la pétition de pouvoir enfin s'exprimer directement.

Zollikon, le 13 septembre 2011